## Coordonnées importantes

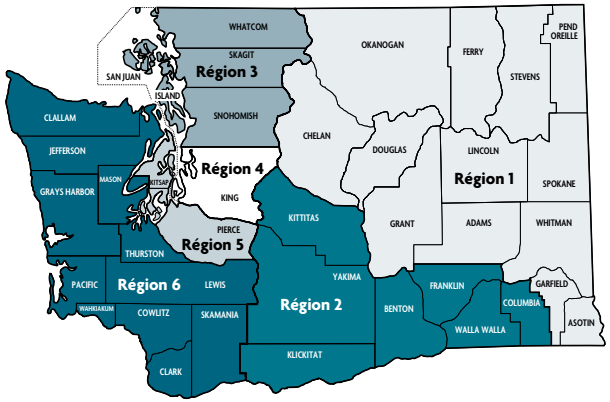


## Tous les bureaux LD/CPS de l'État

**RÉGION 1**
316 W. Boone Ave.,
Ste 500
Spokane, WA 99201

**RÉGION 2**
1002 N. 16th Ave.,
Yakima, WA 98902

**RÉGION 3**
8625 Evergreen Way,
Ste 250
Everett, WA 98208

**RÉGION 4**
4045 Delridge Way SW,
Ste 201
Seattle, WA 98106

**RÉGION 5**
1949 S. State St.,
Tacoma, WA 98405

**RÉGION 6**
6860 Capitol Blvd. SW,
Bldg #2
Tumwater, WA 98501

Pour toute question concernant
une enquête, contactez-nous à
**dcyfdlliccpsfcadministrativestaff@dcyf.wa.gov**

## Uniquement pour les familles d'accueil et les proches aidants

Le Foster Intervention and Retention Support Team (Équipe d'intervention et de soutien à la rétention en famille d'accueil, FIRST) est une ressource à la disposition des parents d'accueil et des proches aidants, destinée à les soutenir pendant une enquête de la LD/CPS. Elle peut également les orienter vers des ressources communautaires. Vous pouvez contacter FIRST au 866-393-6186.

Les prestataires de services de garde d'enfants peuvent consulter le site Internet du DCYF pour obtenir des informations et du soutien à l'adresse **www.dcyf.wa.gov**.

**Washington State Department of Children, Youth & Families**
Licensing Division
1500 Jefferson St. SE
Olympia, WA 98501

Si vous êtes une personne en situation de handicap et souhaitez connaitre vos droits en vertu de l'Americans with Disabilities Act, veuillez consulter la publication *ADA/504 Public Notice of Nondiscrimination* (ADM_0026) pour plus de détails, ainsi que sur la manière de déposer une plainte en ligne à l'adresse **www.dcyf.wa.gov/publications-library/ADM_0026**.

*Si vous souhaitez recevoir gratuitement des exemplaires de cette publication dans un autre format ou une autre langue, veuillez contacter le service des relations avec les citoyens du DCYF au 1-800-723-4831 ou envoyer un e-mail à **communications@dcyf.wa.gov**.*

DCYF PUBLICATION LIC_0002 | DSHS 22-452 FR (02-2026) French

# Enquêtes des Services de protection de l'enfance dans les structures réglementées par l'État

Washington State Department of
CHILDREN, YOUTH & FAMILIES

## Enquête de la Licensing Division/ Child Protective Services (Division des licences / Services de protection de l'enfance, LD/CPS)

La LD/CPS du DCYF intervient en cas de signalements d'actes de maltraitance ou de négligence envers des enfants et des jeunes enfants. Ces signalements sont notamment liés aux enfants ou à des établissements agréés par l'État pour la prise en charge des enfants ou des jeunes enfants. Il s'agit en particulier des familles d'accueil, des structures d'accueil collectives ou résidentielles, des structures d'accueil familial, des crèches, des établissements réglementés par l'État, et du personnel qui y travaille.

En cas de suspicion de maltraitance ou de négligence envers un enfant ou un jeune, la personne témoin peut appeler le DCYF pour le signaler. Toute personne pensant de bonne fois qu'un enfant a été victime de maltraitance ou de négligence peut appeler le 1-866-363-4276 ou le 9-1-1 pour effectuer un signalement. Si les faits présumés se sont produits dans un établissement réglementé par l'État, agréé pour accueillir des enfants ou soumis à un agrément, le dossier est confié au service LD/CPS pour enquête. Le LD/CPS enquête sur les allégations de violences physique, d'abus sexuels, de négligence et/ou de mauvais traitements, d'exploitation sexuelle, de traite des êtres humains et de décès d'enfants.

## Comment se déroule une enquête de la LD/CPS sur des allégations de maltraitance ou de négligence envers un enfant ou un jeune ?

L'enquêteur :

- contacte les forces de l'ordre, si nécessaire.
- interroge les victimes présumées.
- vous informe des allégations dès que possible, si cela ne nuit pas à l'enquête.
- vous donne la possibilité de répondre aux allégations.
- interroge les témoins et toute autre personne disposant d'informations pertinentes sur l'incident présumé.
- visite l'établissement, examine les dossiers, les politiques internes et évalue les conditions de fonctionnement.
- consulte des experts, si nécessaire.
- mène l'enquête dans les meilleurs délais. Notre objectif est de boucler les enquêtes dans un délai de 60 jours, mais elles s'étendre à 90 jours, voire plus, si les forces de l'ordre y sont impliquées. Pour connaitre la durée de la procédure, veuillez vous rapprocher du superviseur de la LD/CPS de votre région.
- L'enquête permettra de déterminer si un enfant ou un jeune a été victime d'actes de maltraitance ou de négligence au sens de la loi de l'État.

## Que signifient les résultats ?

L'enquêteur de la LD/CPS détermine si les faits allégués relèvent de la maltraitance ou de la négligence telles que définies par la loi de l'État dans le RCW 26.44.020. Chaque allégation est soit fondée, soit non fondée.

**Fondée signifie :** Au vu des informations disponibles, il est plus probable qu'improbable que les faits de maltraitance ou de négligence ne se soient pas produits.

**Non fondée signifie :** Au vu des informations disponibles, il est plus probable qu'improbable que la maltraitance ou la négligence n'ait pas eu lieu, ou qu'il n'y ait pas eu suffisamment de preuves pour déterminer si la maltraitance alléguée a eu lieu ou non.

Une fois l'enquête terminée, vous recevrez par courrier une lettre vous indiquant si les conclusions sont fondées ou non fondées. Si les allégations sont fondées, la lettre vous expliquera la procédure ainsi que le délai pour introduire un recours.

Même lorsque les allégations sont jugées non fondées, votre organisme de délivrance de licence ou l'autorité responsable du programme peut collaborer avec vous afin de traiter toute préoccupation mise en évidence au cours de l'enquête.

La LD/CPS est également habilitée à mener des enquêtes portant uniquement sur l'évaluation des risques. Une enquête portant uniquement sur les risques évalue les risques actuels et futurs pour les enfants et les jeunes hébergés au sein de l'établissement.

## Au cours de l'enquête, vous pouvez :

- vous faire accompagner dans votre entretien par un autre adulte, qui n'est pas impliqué dans l'enquête. signer un formulaire de consentement pour le partage d'informations.
- refuser d'être interrogé. Si vous refusez d'être interrogé, la LD/CPS rendra ses conclusions sans tenir compte de votre version des faits, sauf si vous transmettez une réponse écrite avant la clôture de l'enquête.
- Vous pouvez à tout moment fournir une réponse écrite aux allégations et transmettre tout document pertinent pour l'enquête. La CPS les versera à votre dossier.
- Vous pouvez demander la divulgation publique à l'adresse **dcyf.publicdisclosure@dcyf.wa.gov**.

## Qui puis-je contacter pour des informations concernant l'enquête ?

Si vous avez des doutes concernant le traitement de votre dossier, contactez d'abord le superviseur de l'enquêteur. Si vous estimez que le problème n'est toujours pas résolu, contactez l'administrateur régional du superviseur.

Vous pouvez à tout moment contacter l'Office of Constituent Relations (Bureau des relations interinstitutionnelles) au 1-800-723-4831 pour obtenir de l'aide.

– ou –

Vous pouvez contacter l'Office of Family & Children's Ombuds (Bureau du médiateur pour la famille et les enfants) *au 1-800-571-7321.

Pour plus d'informations sur les lois de l'État régissant la LD/CPS, veuillez consulter le RCW 26.44.020 : **https://app.leg.wa.gov/rcw/default.aspx?cite=26.44.020** et le WAC 110-30 **: https://app.leg.wa.gov/wac/default.aspx?cite=110-30**

---

** Cet organisme est distinct du DCYF et est habilité à enquêter sur toute préoccupation concernant le DCYF.*